

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N°3 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE À
LA DEMANDE DU DISTRIBUTEUR RELATIVE AUX MESURES DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT
DE LA PRODUCTION EN SERRE**

- 1. Références :**
- (i) Pièce [C-UPA-0011](#), p. 14;
 - (ii) Pièce [C-UPA-0011](#), p. 8;
 - (iii) Pièce [B-0010](#), p. 9.

Préambule :

i) « Pour ce qui est du chauffage, on estime que la demande d'énergie se situe à environ 250 W/m². Dans le cas d'une serre dite froide produisant l'hiver surtout des légumes feuilles (laitue, choux et autres), la demande en puissance afin de maintenir la serre à 10 °C en saison hivernale est moindre. »

Les besoins pour l'éclairage de photosynthèse sont de 100 W de puissance par 10 m² pour une production annuelle. En totalisant les besoins pour la chauffe et l'éclairage, on évalue à 350 W/m². Ainsi, nous estimons qu'une large majorité des producteurs en serre aurait accès au tarif d'OEA. »

ii) « Pour ce qui est du chauffage, on estime entre 4,5 et 6 kW/m² la puissance maximale nécessaire pour répondre aux besoins, selon les régions et le type de production. »

iii) « [...] le Distributeur ne dispose pas d'un profil de consommation spécifique pour le chauffage des espaces chez cette clientèle. Par conséquent, et afin d'être conservateur, le Distributeur a considéré un profil de chauffage conventionnel pour effectuer la présente analyse économique. Le Distributeur est d'avis qu'il est en effet probable qu'il constate un meilleur facteur d'utilisation pour le profil de chauffage des espaces pour la culture de végétaux que pour le chauffage conventionnel. »

Demandes :

1.1 Veuillez commenter les affirmations de l'UPA en référence i) et ii). Veuillez élaborer.

1.2 Considérant votre réponse à la question 1.1, veuillez indiquer si le chauffage conventionnel sur lequel se base le Distributeur pour effectuer son analyse économique (référence iii) est toujours valable. Veuillez mettre à jour, le cas échéant, votre évaluation de l'impact en puissance de votre demande quant au chauffage électrique des serres. Veuillez élaborer.